

DIRECTION VOIRIES RESEAUX ET
DOMAINE PUBLIC
Service Circulation Stationnement
PP/CD/CR/GA/LF

N°200 C.S / 2021

STATIONNEMENT / CIRCULATION

**PROROGATION DE L'ARRETE
N°196 C.S/2021**

REPRISE TROTTOIR

**RD 2085 – DU 64 AU 70, AVENUE
AUGUSTE RENOIR**

**DU VENDREDI 1^{ER} OCTOBRE 2021
AU SAMEDI 9 OCTOBRE 2021**

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville de Grasse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212.1 et L2213-1 à L2213-6,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111.1,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12,

VU le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire – approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

VU le décret 2011-1241 du 5 octobre 2011, relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport et de distribution,

Vu le décret n°2010-578 du 31 mai 2021 modifiant le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation de la section concernée par le présent arrêté,

VU le règlement communal de voirie approuvé le 24 septembre 2019, relatif à la conservation du Domaine Public,

VU la demande en date du 30 septembre 2021 par la Ville de Grasse, Service Voiries, Réseaux et Domaine Public, représenté par Monsieur PARRINI,

VU l'arrêté n°196 C.S/2021, du 4 octobre 2021, réglementant jusqu'au 8 octobre 2021, la circulation et le stationnement, en agglomération, sur la RD 2085, avenue Auguste Renoir, section comprise entre les n°64 et n°70, pour permettre l'exécution par l'entreprise SATEC, les travaux de génie civil préalables à la reprise du trottoir,

VU l'avis favorable de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,

CONSIDERANT

Que par suite du retard pris dans la réalisation des travaux susvisés, il y a lieu de proroger l'arrêté temporaire communal précité au-delà de la date initialement prévue

- Avenue Auguste Renoir (RD 2085) à hauteur du n°64 au n°70
- Du vendredi 1^{er} octobre 2021 au samedi 9 octobre 2021



Hôtel de ville
BP 12069
06131 GRASSE CEDEX
Tél. 04 97 05 50 00
Fax 04 97 05 50 01

www.grasse.fr

ARRETE

ARTICLE I : **AUTORISATION**

La fin des travaux prévue dans l'arrêté communal temporaire n°196 C.S/2021 du 4 octobre 2021, réglementant jusqu'au 8 octobre 2021, la circulation et le stationnement, en agglomération, sur l'avenue Auguste Renoir (RD 2085), section comprise entre les n°64 et n°70, pour l'exécution des travaux de reprise du trottoir, est reportée **au samedi 9 octobre 2021**.

Le reste de l'arrêté communal n°196 C.S/2021 du 4 octobre 2021 demeure sans changement.

ARTICLE II : **PUBLICATION ET AFFICHAGE**

Cet arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la commune et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs.

ARTICLE III : **RECOURS**

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté.

ARTICLE IV :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,
Monsieur le Commissaire de Grasse ou son collaborateur,
Monsieur le Chef de la Police Municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Grasse le, 07 OCT. 2021

Par délégation du Maire,
Pascal PELLEGRINO



Adjoint au Maire en charge
de la gestion du domaine public,
de la voirie, de la circulation et du stationnement